

Cette session a en outre été marquée par la désignation d'une femme à la présidence de la Chambre des communes, tandis qu'une autre était nommée juge à la Cour suprême du Canada. Deux femmes ont également accédé au poste de juge en chef en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan, tandis qu'une autre a été nommée lieutenant-gouverneur du Manitoba.

A l'extérieur de la Fonction publique, le Programme d'emploi des femmes et le Programme de formation des femmes dans les professions non traditionnelles ont aidé à renverser les obstacles à leur accès à ces domaines. Et la nouvelle Loi nationale sur la formation offre une aide non négligeable aux femmes désireuses d'améliorer leurs compétences ou de se recycler.

Le gouvernement est aussi intervenu pour répondre aux besoins et préoccupations de nombreuses femmes canadiennes qui sont chef de famille. Le crédit d'impôt-enfant a été porté à \$343 par enfant, et la déduction pour frais de garde à \$2000 par enfant. De plus, des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage ont permis d'assouplir et de rendre plus justes les critères d'admissibilité aux prestations de maternité et d'étendre celles-ci aux parents adoptifs.

Par ailleurs, une modification apportée au Régime de pensions du Canada permet désormais d'offrir une meilleure protection aux parents restant au foyer pour élever leurs enfants. En vertu de cette modification, une mère ou un père peuvent renoncer à occuper un emploi jusqu'à ce que leurs enfants atteignent l'âge de sept ans, sans pour autant avoir à sacrifier leurs droits futurs à une pension.

S'attaquant au problème de la violence à l'endroit des femmes, le gouvernement a apporté d'importantes modifications aux parties du Code criminel portant sur les infractions sexuelles. Ainsi, la notion de viol est désormais remplacée par celle d'agression sexuelle sous diverses formes. De plus, l'immunité du conjoint et le besoin de faire corroborer le témoignage de la plaignante sont éliminés, ce qui procure une plus grande protection aux femmes.

Des modifications apportées à la Loi sur les droits de la personne ont aussi accru la protection assurée aux femmes, notamment contre le harcèlement sexuel.

Et l'inscription du principe de l'égalité des droits des femmes et des hommes dans la Charte canadienne a sans aucun doute été la plus importante de toutes ces mesures.

Les jeunes ont également reçu leur part d'attention du gouvernement, qui a pris des dispositions pour répondre à leurs préoccupations essentielles en matière d'emploi et de formation universitaire.

Vu leur manque d'expérience sur le marché du travail, les jeunes ont été particulièrement éprouvés par la récession au moment même où ils auraient dû acquérir des compétences professionnelles et une discipline de travail. Le gouvernement a donc mis en œuvre plusieurs projets destinés précisément à favoriser l'emploi des jeunes travailleurs.

Il a notamment mis sur pied un programme de subventions salariales et de stages pour les aider à acquérir une expérience de travail et une formation en cours d'emploi. Katimavik, le Programme de la compagnie de travailleurs

et le Programme d'emplois d'été des jeunes ont été élargis. Un programme d'extension de l'instruction et de l'emploi a en outre été institué au ministère de la Défense nationale pour procurer des emplois et une formation professionnelle aux jeunes.

Par ailleurs, les jeunes seront les principaux bénéficiaires de la Loi nationale sur la formation, qui prévoit un budget de 1,2 milliard de dollars au cours de la présente année financière pour l'amélioration des possibilités de formation professionnelle et des installations requises à cet effet. Cette loi permet également d'offrir une aide fédérale aux personnes inscrites à des cours dispensés par les provinces et le secteur privé.

Au total, plus de 300 000 jeunes canadiens auront bénéficié cette année de ces mesures et des autres programmes fédéraux de formation et d'emploi.

Le gouvernement a aussi apporté à la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants des modifications qui doublent presque le montant maximal annuel offert aux étudiants et élargissent les critères d'admissibilité aux prêts pour les étendre aux étudiants à temps partiel. Ce programme aura profité à 185 000 étudiants cette année.

Enfin, la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants assure une plus grande protection aux jeunes en leur donnant des droits explicites, en portant de sept à douze ans l'âge de la responsabilité criminelle et en prévoyant la destruction des dossiers judiciaires une fois les peines purgées et certaines autres conditions remplies.

Le gouvernement a par ailleurs accordé une attention particulière aux besoins des personnes handicapées.

Ces dernières forment l'un des groupes visés par les programmes d'action sociale de la Fonction publique. Un programme intéressant les personnes défavorisées sur le plan de l'emploi a en outre été institué pour développer les possibilités d'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur privé.

Et la Loi sur les droits de la personne a été modifiée afin de protéger les personnes handicapées contre les distinctions injustes.

Enfin, un groupe d'étude parlementaire sur les invalides et les handicapés qui a fait rapport en 1981, année internationale des personnes handicapées, avait recommandé la prise de mesures destinées à améliorer les perspectives d'emploi et les conditions de vie de ces personnes. D'importants progrès ont déjà été accomplis dans la mise en application de plus des deux tiers de ces recommandations, et l'on s'apprête à donner suite aux autres. Au nombre des recommandations en cours d'exécution figurent l'aménagement à l'intention particulière des personnes handicapées de 5 % des logements construits dans le cadre de certains programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et d'importantes transformations aux aéroports, gares, traversiers, terminus d'autobus et autres immeubles fédéraux pour en rendre l'accès plus facile.

Le secrétaire d'État a été désigné ministre responsable des questions intéressant les personnes handicapées, et un secrétariat de la condition des personnes handicapées a été établi au sein de son ministère.

Garantir notre sécurité énergétique à un prix juste

Le deuxième grand objectif fixé au Parlement à l'ouverture de cette session était de garantir la sécurité de nos